

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

**Ouverture de La Matinale de l'économie de l'Assemblée nationale
« Les territoires durables face aux défis de la localisation »**

Jeudi 3 juin 2021 à 9h30 – Hôtel de Lassay

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Monsieur le directeur général, cher Pascal LE MERRER,

Chers étudiants,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier *Les Journées de l'économie* et *l'Association Française de science économique* (AFSE) pour l'organisation de cette Matinale de l'économie.

Comme vous le savez, cet événement donne lieu chaque année, à l'Assemblée nationale, à un échange de points de vue entre économistes et députés, en présence d'étudiants.

La crise sanitaire, malheureusement, ne nous a pas permis d'accueillir cette Matinale l'an dernier : je suis donc ravi de pouvoir enfin vous recevoir cette année, à l'hôtel de Lassay, fût-ce dans un format réduit.

Comme chaque année, l'événement s'organise en deux temps.

D'abord, avec la présidente du jury Annie COT que je salue, nous remettrons les Prix du livre d'économie de l'AFSE aux auteurs. Cette année encore, ce sont des ouvrages particulièrement stimulants qui ont été retenus.

Ensuite, la table ronde permettra à trois députés et à trois économistes d'échanger sur le thème retenu cette année : « Les territoires durables face aux défis de la localisation. » Vaste sujet, sur lequel les étudiants pourront interroger les intervenants. Je salue les universitaires qui participent à cet événement et ont contribué à son organisation : Catherine BAUMONT, Louafi BOUZOUINA et Nadine LEVRATTO ; ainsi que les trois députés, élus dans des territoires très divers : Catherine FABRE, Dominique POTIER et Gilles CARREZ.

Le thème retenu pour cette matinale nous conduit à nous interroger sur les relations entre économie et environnement, économie et territoires, territoires et environnement. Il incite à un certain nombre de réflexions fondamentales, dont la crise sanitaire a modifié l'appréhension.

J'ai lu avec intérêt le texte de Louafi BOUZOUINA « *La revanche de l'accessibilité sur la mobilité en temps de crise* », rédigé en prévision de cette Matinale. La crise sanitaire nous a en effet imposé une immobilité prolongée, dans un contexte contemporain où le paradigme de la mobilité est dominant.

Vous citez la théorie des « trois âges de la ville », qui illustre les mutations associées au progrès technique dans les transports ainsi qu'au gain de vitesse et d'espace. Historiquement, les villes de la modernité ont été légitimées par ce qu'elles offraient de libertés et d'opportunités, comme en témoignent les *Tableaux parisiens* de Baudelaire.

Georg Simmel a analysé la disparition de la société locale dans les villes modernes. La mobilité grandissante réduit la corrélation entre proximité spatiale et intensité relationnelle.

À rebours de cette tendance structurelle, la crise sanitaire a permis de retrouver le sens du lien social et de l'ancrage économique territorial, *via* la consommation locale, les circuits courts, le rapprochement des lieux de production, de résidence et de consommation.

Le télétravail a également modifié le rapport au territoire, même si sa pratique a été très hétérogène selon les domaines d'activité et les catégories socio-professionnelles : le monde ouvrier n'y a quasiment pas eu recours, quand les cadres le pratiquaient exclusivement lors du premier confinement.

L'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail illustre la volonté des partenaires sociaux d'accompagner cette évolution, qui pourrait avoir des conséquences significatives sur le rapport au travail, à la mobilité, à l'organisation ou à l'attractivité des territoires.

À cet égard, je remarque que la tension sur le marché de l'immobilier dans le Finistère rural, que je sillonne régulièrement, coïncide avec le déploiement de la fibre optique. Le plan « France Très haut débit », qui vise à généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici 2025, représente un facteur majeur de structuration des territoires. Il s'agit bien d'une « revanche de l'accessibilité sur la mobilité », pour reprendre vos termes. Ainsi, la technologie peut contribuer au rééquilibrage du développement économique des territoires, ainsi qu'à la réduction des déplacements pesant sur l'environnement.

Cette évolution pourrait donner lieu à une nouvelle géographie des marchés immobiliers de la résidence principale, comme le relève Catherine BAUMONT.

Nadine LEVRATTO, enfin, a analysé la difficile équation des collectivités locales, entre autonomie d'action et recentralisation fiscale.

Je constate que la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable depuis le début du quinquennat, garantissant la visibilité du niveau de ressources des collectivités territoriales.

L'affectation d'une fraction de TVA aux régions a été très appréciée par les collectivités concernées, compte tenu de la dynamique de la recette. Le plan de relance est territorialisé et consacre 5,2 milliards d'euros aux collectivités territoriales, dont 1 milliard au titre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL).

À l'évidence, les ressources des collectivités territoriales ne sont pas amputées, bien au contraire.

Il n'est pas d'usage de se citer soi-même, aussi vous demanderai-je toute votre indulgence car, dans l'ouvrage que j'ai publié l'an dernier – *Nos lieux communs* – je notais justement que « *notre décentralisation se trouve tout compte fait à mi-chemin : les collectivités exercent les compétences par beau temps. En cas de tempête, c'est à l'État de se substituer à elles. Bref, elles sont compétentes, mais non responsables. Ce n'est satisfaisant ni pour l'État, ni pour les collectivités, ni pour l'idée même de décentralisation !* » Partant de ce constat, je plaçais pour des collectivités territoriales pleinement libres.

Ainsi, je proposais que la péréquation financière soit co-décidée avec les territoires, en attribuant une enveloppe de DGF à chaque territoire régional, à charge pour le conseil régional et les conseils départementaux de s'accorder sur une juste répartition, en transparence et en confiance, au cours d'une conférence régionale. Le même processus s'appliquerait au niveau intercommunal.

Je suggérais aussi de laisser les collectivités choisir ensemble les compétences qu'elles doivent exercer, en laissant de plus grandes marges de manœuvre aux conférences territoriales de l'action publique.

La généralisation du principe d'expérimentation me paraissait également souhaitable, en appliquant son corollaire, à savoir : des évaluations objectives et partagées.

Ces débats sont passionnants, et je ne doute pas que la Matinale de l'économie permettra de confronter utilement les points de vue.

Je vous remercie.